

## Décision du président N°2025/TT/51/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

### DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
AUMONT EN HALATTE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	3/35h	15/12/2025	31/01/2026
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	20/12/2025	20/12/2025
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	12/35h	15/12/2025	19/12/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	16/12/2025	18/12/2025
LABOISSIERE-EN-	REMPLACEMENT	Agent territorial	29/35h	15/12/2025	19/12/2025

THELLE	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles			
GOUVIEUX	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	15/12/2025	15/12/2025
GOUVIEUX	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	15/12/2025	19/12/2025
NOAILLES	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	19/12/2025	19/12/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	9/35h	15/12/2025	19/12/2025
LACHAPELLE-AUX-POTS	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	28,4/35h	15/12/2025	19/12/2025
AVILLY SAINT LEONARD	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	28/35h	16/12/2025	31/01/2026
BORNEL	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	15/12/2025	19/12/2025

	NEMENT INDISPONI BLE				
CHANTILLY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	19/12/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	18/12/2025
ALLONNE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	12/35h	05/01/2026	13/02/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	16/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	16/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	15/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	15/12/2025	16/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE	Adjoint technique territorial	35/35h	16/12/2025	16/12/2025

	D'ACTIVITE				
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	17/12/2025	17/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	17/12/2025	17/12/2025
GRANDFRESNOY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Rédacteur principal de première classe	20/35h	15/12/2025	16/01/2026
GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	8/35h	15/12/2025	15/12/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

**ARTICLE 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

**ARTICLE 4 :**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,  
Le 23/12/2025  
**Le Président,**